



# GAZETTE INTERSYNDICALE

## NUMÉRO SPECIAL PETITE ENFANCE

Crèche, jardin d'enfants et politique d'accompagnement familial des ministères sociaux: des politiques sacrifiées pour des économies de bouts de chandelle !

Alors que l'Assemblée nationale, les services du Premier Ministre, la Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes investissent dans des structures de petite enfance, les ministères sociaux choisissent la voie du retour en arrière, en annonçant la fermeture d'une structure d'accueil de petite enfance et laissant présager la fermeture de la crèche Duquesne ...

## DECRYPTAGE

### Qu'est-ce que le jardin d'enfants ?

- ☞ Créé en 1945, le jardin d'enfants est un symbole de la politique d'accompagnement familial des agents des ministères sociaux.
- ☞ Cette structure complémentaire de la crèche accueille des enfants de 2,5 à 6 ans. Elle est ouverte de 8h20 à 18h du lundi au vendredi et une partie des vacances scolaires.
- ☞ Le jardin d'enfants occupe 5 pièces, dans un espace sécurisé au 4ème étage du site de Duquesne. Ces locaux sont partagés avec ceux de la crèche (section des grands).

**Aujourd'hui, l'administration entend «supprimer» le jardin d'enfants pour récupérer quelques mètres carré et économiser 2 ETP.**

**40% des agents des ministères sociaux ont signé la pétition pour le maintien du jardin d'enfants**

### Comment les places sont-elles attribuées aux agents ?

Le jardin d'enfants est ouvert à tous les personnels des ministères sociaux qui peuvent déposer leur dossier auprès de la directrice de la structure.

L'attribution des places se fait sur la base de l'âge de l'enfant, du caractère social de la demande (situation familiale, financière...), de la présence d'une sœur ou d'un frère dans une des structures de petite enfance des ministères.

Les parents participent financièrement au fonctionnement du JDE en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge.

**Facteur d'attractivité pour les agents, la DRH n'hésite pas à vanter l'existence du jardin d'enfants lors de son passage dans les écoles d'administration.**

# Des économies de bouts de chandelle ?

L'administration entend « supprimer » une structure d'accueil de la petite enfance symbolique pour récupérer quelques mètres carré et économiser 2 ETP.

Ce projet de fermeture ne tient compte **ni de l'impact sur l'équilibre vie professionnelle - vie personnelle des agents, ni des cycles d'apprentissage des enfants** et de la complémentarité de cette structure avec la crèche.

## Vers une disparition de la crèche ?

La fermeture de la crèche de Montparnasse a d'ores et déjà engorgé la crèche de Duquesne, une fermeture du jardin d'enfants y contribuerait également. En effet, certains enfants accueillis chaque année au jardin d'enfants sont trop jeunes pour être admis en maternelle.

Comment la DRH envisage-t-elle de fermer le jardin d'enfants sans toucher à la crèche qui se situe dans les mêmes locaux sécurisés (voir plan ci-contre) ?

Quant au projet de déménagement, rien ne garantit que des structures de petite enfance seront prévues sur les sites en lice ...

## Sans parler du personnel laissé sur le carreau !

**Annonce brutale de fermeture au personnel de la structure, accompagnement quasi-inexistant...**

**...un exemple de la bienveillance au travail prônée par le Secrétariat général ?**

## Les fameux 410 000 €

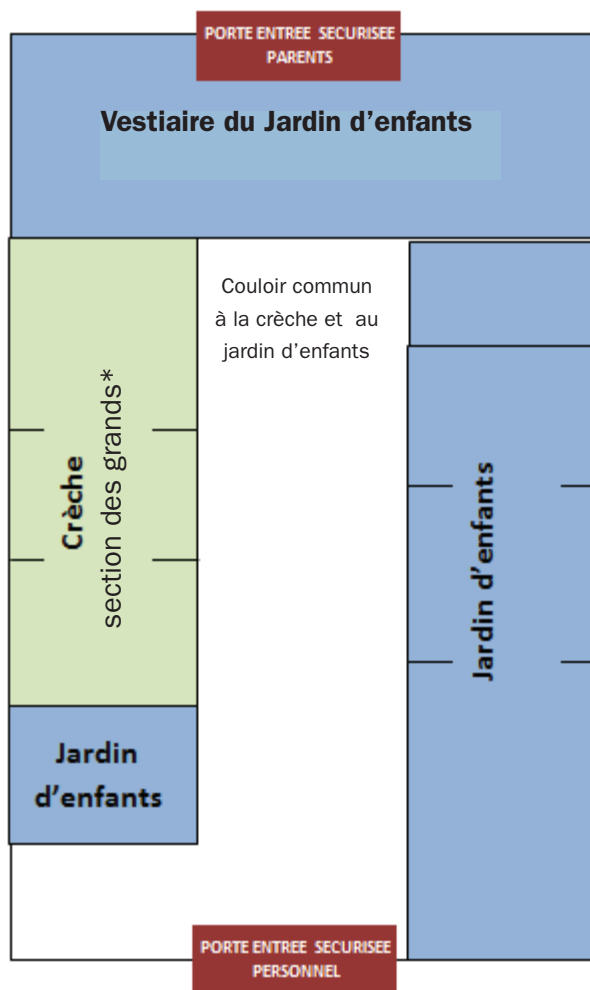
Selon la DRH, ce chiffre correspondrait au coût estimé du jardin d'enfants.

**Manque de transparence :** les syndicats ont dû s'y prendre à 3 reprises pour obtenir le détail de ce chiffre, communiqué après saisine de la Secrétaire générale.

**Mensonge :** Au vu du détail finalement communiqué par la DRH, ce chiffre baisse soudainement de 20% et est artificiellement gonflé par une valeur locative surestimée.

**Par ailleurs, les subventions CAF existantes n'ont visiblement pas été demandées !**

**Les économies réalisables seraient donc minimes...**



\* les sections des bébés et des moyens de la crèche se situent juste en-dessous au 3ème étage

# People & Baby : une solution qui avantage les familles aux revenus élevés

La solution proposée d'un renforcement de l'accueil via le marché People &Baby engendre un revirement de la politique d'action sociale de nos ministères, en pénalisant les familles aux revenus moyens et modestes du fait du système de tarification et d'aide sociale des micro-crèches, qui constituent une part conséquente de l'accueil People&Baby.

## Scolarisation ou instruction obligatoire à 3 ans ?

Le code de l'éducation prévoit dans son article L131-1 que l'instruction est obligatoire à partir de 6 ans. Lors des assises de la maternelle, il a été annoncé que cette instruction sera rendue obligatoire à partir de 3 ans dès la rentrée 2019.

C'est bien l'instruction et non la scolarisation qui devient obligatoire à compter de 2019. Cela signifie que les parents auront l'obligation d'inscrire leur enfant à la mairie de leur domicile. Toutefois, les parents conservent le choix du mode d'instruction (école maternelle publique, privée, école hors contrat, famille qui se charge elle-même de l'instruction...)

**Le jardin d'enfants pourrait même être considéré comme un modèle d'instruction à l'heure où l'école maternelle cherche à repenser ses méthodes pédagogiques.**

En effet, la qualité de la pédagogie, le travail avec les enfants en petits groupes, la stabilité du personnel, l'organisation temporelle continue (sans rupture les mercredis et une partie des vacances scolaires notamment) contribuent à l'épanouissement des enfants et à leur autonomie sans nuire, au contraire, à la réussite postérieure dans un environnement scolaire classique.

Le saviez-vous ?



**France Stratégie conseille d'évoluer vers un système d'accueil intégré pour les enfants de 1 à 6 ans.**

Les Allemands ont créé des « Kindergarten », des jardins d'enfants qui intègrent la crèche et la maternelle, et donnent de bons résultats

## Vu sur le site du Sénat

### Question écrite déposée le 15/03/2018

La Sénatrice L. Cohen « interroge la Ministre des solidarités et de la santé sur le projet de fermeture du jardin d'enfants du site Duquesne, situé dans le 7ème arrondissement de Paris, annoncé pour juillet prochain.

Cette structure bénéficie aux agents des ministères sociaux, en complément de la crèche du ministère. Une telle fermeture, qui inquiète légitimement ces parents, semble injustifiée.

Elle lui demande si elle entend revenir sur cette décision, et maintenir cette structure d'accueil de la petite enfance, qui participe de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la qualité de vie au travail, et de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

D'autant que cette décision, pour le moins incompréhensible, entre en contradiction avec les engagements du Président de la république de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une grande cause nationale.»



## Le Best of DRH

### Quand le DRH annonce une fermeture avant d'en informer les partenaires sociaux : vive le dialogue social !

Extrait du message d'annonce de la fermeture du jardin d'enfants aux parents du 23/11/2017 :

«...j'ai décidé de fermer le jardin d'enfants... » sans l'avis des instances de dialogue social.

### Lorsque le DRH monte ses agents les uns contre les autres...

Courriel adressé par le DRH à l'ensemble des agents du ministère le 31/01/2018 , stigmatisant une catégorie d'agents du ministère.

### Une DRH déconnectée des politiques portées par les ministères sociaux...

Interrogé au sujet du projet de fermeture du jardin d'enfants, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le DRH adjoint indique que :

« La décision de la DRH est une chose, les politiques portées par les ministères sociaux en est une autre ».

## Une politique à contre-courant du Label Égalité

Le Label Égalité est la marque d'organismes novateurs dans leur approche de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il récompense l'exemplarité de leurs pratiques dans ce domaine.

L'obtention du label repose sur les actions menées en faveur de l'égalité professionnelle, la gestion des ressources humaines et le management et l'accompagnement de la parentalité dans le cadre professionnel.

**L'orientation actuelle de la politique d'accompagnement familial des ministères sociaux écarte *de facto* la candidature des ministères sociaux au Label Égalité**

## L'avenir du jardin d'enfants : une décision avant tout politique

En l'absence de prise de position des Ministres de tutelle des ministères sociaux et de la Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, **la décision de fermer le jardin d'enfants ne saurait être mise en œuvre.**

En fermant un symbole de leur politique d'accompagnement familial, les ministères sociaux tourneraient le dos aux discours et à la politique volontariste du gouvernement sur la qualité de vie au travail, sur la conciliation de la vie professionnelle avec la vie personnelle et sur l'égalité entre les femmes et les hommes - politiques qu'ils sont pourtant censés porter...